



N° 19/CD/02/04

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 07 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. MASSOL, Mme LOGEART, M. DORLEANS, Mme SERRES

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, Mme BENQUE, Mme DUMAS,

Absents(e) : Mme CURTO, M. CASANOVA, Mme RICARD, Mme DALQUIER

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Madame Cathy DUMAS.

Objet n°4 : Marché de service sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ayant pour objet « le Service de nettoyage des Campings Municipaux » de Balaruc-les-Bains : Approbation et autorisation de signature du marché

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2221-24 alinéa 1

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code du Tourisme et notamment l'article R.133-10, relatifs aux questions intéressant les activités de l'Office de tourisme,

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 10/CD/12/004 en date du 22 décembre 2009, nommant P. LARY Directeur de l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains EPIC,

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 12/CD/11/22 en date du 13 novembre 2012 portant sur le transfert de la gestion des campings à l'EPIC-Office de Tourisme,

Vu l'offre de la Société AXEO Services SASU 2MD

Considérant l'importance de mettre en place une prestation de qualité pour le nettoyage des sanitaires au sein des campings municipaux

Considérant la procédure de mise en concurrence en date du 27/09/2018

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Première Ville thermale de France, Balaruc-les-Bains accueille plus de 52 000 curistes annuellement, dont une partie fait le choix de s'installer dans les campings municipaux.

A ce titre et dans un souci perpétuel de bon accueil en lien avec l'hygiène et la salubrité, le Service des Campings de l'Office de Tourisme souhaite mettre en place une prestation de qualité concernant l'entretien des blocs sanitaires au sein des deux campings Municipaux, Chemin des Bains et Pech D'Ay.

C'est pourquoi le pouvoir adjudicateur a souhaité passer un marché de fournitures et de services portant sur le nettoyage des campings municipaux de Balaruc-les-Bains.

Le prestataire s'engage à assurer le service suivant :

- La remise en état avant et après fermeture des deux campings.
- Le passage quotidien de deux agents sur chaque site
- Le passage hebdomadaire du nettoyeur haute pression pendant toute la durée d'ouverture
- La fourniture et la mise en place quotidienne des sacs poubelle dans les corbeilles.
- La fourniture et la mise en place de la ouate

Périodes d'ouverture des campings municipaux :

Chemin des Bains : du 23 février au 26 octobre 2019

PECH D'AY : du 13 avril au 07 décembre 2019

Le descriptif complet est précisé dans le cahier des charges du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Service des Campings de l'office de Tourisme a donc recherché pour sa clientèle au sein des deux campings municipaux un ou plusieurs prestataires afin d'assurer le nettoyage des sanitaires du camping municipal Chemin des Bains et Pech D'Ay.

Compte tenu de la nature du service faisant l'objet du marché et en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la procédure lancée pour le marché de fournitures et de services afin d'assurer le

nettoyage des campings municipaux de Balaruc-les-Bains est celle de la procédure adaptée ouverte prévue à l'article 27 Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est conclu à prix unitaire, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Il prendra effet à compter de la date de notification du marché au titulaire.

Le maximum en valeur pour la durée totale du marché est de **206 487.99€ HT**

Concernant les conditions de consultation, il est proposé pour apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, des critères notés sur 20 et pondérés comme énoncés ci-dessous

1.PRIX DES PRESTATIONS	40 %
2. QUALITE	50 %
2.1-Moyens Humains	40 %
2.2 Méthodologie/ Réactivité	60 %
3-CONTROLE/REPORTING	10 %

Dans le dossier de consultation aux entreprises, il est en outre demandé aux candidats de fournir, à l'appui de leur offre, un cadre technique de réponse dans lequel le candidat décrit les moyens humains, la liste de fournitures et de services, le contrôle qualité, les mesures de gestion environnementale, la méthodologie.

Un avis de publicité a été envoyé via le site internet de la ville de Balaruc-les-Bains, le dossier de consultation est également disponible sur la plate-forme de dématérialisation utilisé par l'office du tourisme à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>.

L'avis de publicité a été diffusé via la plateforme de dématérialisation AWS le 27 septembre 2018.

La date limite de retour des plis étant fixée le 06 novembre 2018 à 12h00, le nombre d'offres reçues dans le délai est de 4, aucune offre n'a été reçue hors délai.

Le candidat le mieux-disant est donc : La société AXEO Services SASU 2 MD-40 Avenue Raoul Bonnezeze- 34 540 Balaruc Les Bains. Cette offre correspond aux critères et besoins du Service des Campings de l'Office de Tourisme ainsi que la variante exigée (fourniture et mise en place de la ouate).

Compte tenu de ces éléments, M. Le Président demande au Comité de Direction :

- **D'approuver** les termes de la consultation « **Service de nettoyage des Campings Municipaux** » destinées à la clientèle des campings municipaux de Balaruc-Les-Bains » et du choix du candidat le mieux-disant.
- **D'autoriser** Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme-EPIC à signer tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du Marché avec la Société citée ci-après :

La société AXEO Services SASU 2 MD-40 Avenue Raoul Bonnacaze- 34 540 Balaruc Les Bains : maximum en valeur : 206 487,99€ HT

- **D'autoriser** Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme-EPIC à signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de la valeur initiale du marché de plus de 5%.

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

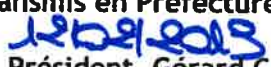
UNANIMITE

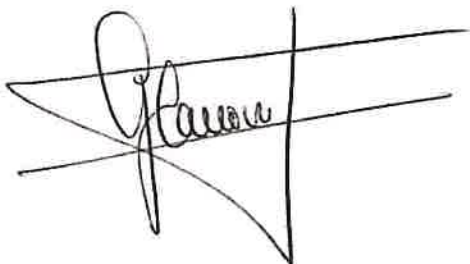
- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** les termes de la consultation « Service de nettoyage des Campings Municipaux » destinées à la clientèle des campings municipaux de Balaruc-Les-Bains » et du choix du candidat le mieux-disant Les-Bains ».
- **Autorise** Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme-EPIC à signer tous les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du Marché avec la Société citée ci-après :

La société AXEO Services SASU 2 MD-40 Avenue Raoul Bonnacaze-
34 540 Balaruc Les Bains : maximum en valeur : 206 487,99€ HT

- **Autorise** Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme-EPIC à signer tous les avenants qui n'entraînent pas une augmentation de la valeur initiale du marché de plus de 5%.
- **Dit que** copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 
Le Président, Gérard CANOVAS

